

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :
Canada et Etats-Unis \$3.00
Union Postale \$6.00
Edition Hebdomadaire :
Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

714-RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

TELEPHONE :

REDACTION : Main 7460.
ADMINISTRATION : Main 7461.

FAIS CE QUE DOIS !

Un Club Constitutionnel

L'organisation d'un club constitutionnel semblerait opportune à l'heure actuelle.

Ce club aurait pour objet l'étude des principes du gouvernement constitutionnel. Il aurait pour mission d'assurer l'application de ces principes au gouvernement du Canada, par tous les moyens légitimes.

Il va sans dire qu'une association de ce genre, pour être efficace, devrait échapper à l'influence et au contrôle des partis et factions politiques. Le club se recruterait parmi tous les hommes de bonne volonté, conscients de la valeur de nos institutions et des garanties constitutionnelles que nous possédons, soucieux de les bien comprendre et d'en aider le fonctionnement dans notre vie nationale de tous les jours.

Faire en sorte que l'esprit largement démocratique de notre système politique ne soit pas perverti et prostitué à des fins inavouables, tel serait l'objet de sa vigilance.

Ne serait-ce pas là un moyen d'intéresser à la chose publique une foule de personnes qui n'y songent jamais, au grand préjudice du pays ? Peut-être verrait-on naître ici cette forte opinion publique que l'on trouve dans d'autres pays où chacun se croit obligé de se préoccuper des questions d'intérêt général.

Et ce club examinerait sans doute dans quelles conditions anormales la marine de guerre et tout le reste nous a été imposé en 1909.

En Angleterre, depuis plus d'un siècle, depuis la complète reconnaissance du système de la responsabilité ministérielle, aucun gouvernement ne songerait un seul instant à suivre une politique, à tenir, sur une grave question, une ligne de conduite que l'électorat n'aurait pas pleinement discutée, jugée et sur laquelle le peuple, arbitre suprême, ne se serait pas prononcé.

On chercherait vainement dans l'histoire de l'Angleterre moderne le cas d'un ministre qui serait entré dans la voie d'une politique nouvelle sur une question importante, sans mandat manifeste du peuple ou sans lui fournir, de suite, l'occasion de faire entendre sa voix et de se prononcer.

Agir autrement serait provoquer le courroux du peuple par l'audace d'un procédé aussi inusité que téméraire.

Mais ici, au Canada, quelle est la véritable situation ?

A la Conférence Impériale de 1907, nos députés, sir Wilfrid Laurier en tête, se sont formellement déclarés contre toute contribution quelconque à la défense navale de l'Empire.

A leur retour, les députés, et leur presse aussi, justifiaient leur attitude.

Le Parlement siègea six mois durant, sans censurer cette attitude, bien plus, sans qu'on élevât même la voix contre cette politique.

Des élections générales ont lieu : on ne souffle pas mot de cette question.

Le gouvernement est soutenu par une forte majorité.

La question de notre coopération navale et militaire à la défense générale de l'Empire revient pour décision, le gouvernement fait une volte-face complète. Des milliers d'électeurs demandent au Parlement d'instituer un plébiscite ; la consultation du peuple est réclamée dans la Chambre des Communes ; elle est demandée, de la même manière, au Sénat, sans succès.

En rejetant cette demande, le gouvernement viole le principe fondamental de notre constitution moderne, qui défend aux mandataires de trancher les questions d'intérêt national dans de pareilles circonstances et quand la discussion de ces questions ne s'est pas faite lors des élections qui ont servi à la constitution d'un mandat.

Cependant, on trouve des gens assez ignorants, assez remplis de préjugés, assez bornés dans les notions élémentaires de ce qui, en droit britannique, constitue l'A B C des privilèges de l'électeur pour trouver que la conduite des représentants est déloyale.

Au fond, la conception véritable de ce qu'est le "birth-right" du sujet britannique, n'existe pas du tout chez certains coloniaux.

Cette conception, pourtant, on la trouve chez l'homme le plus humble des classes les plus basses en Angleterre. Le plus modeste journalier des villes, le plus pauvre des serviteurs attachés à la terre, là-bas, connaît d'instinct, en quelque sorte, qu'il a des droits acquis par des luttes séculaires. LE VRAI MAITRE, C'EST LE PEUPLE, C'EST LUI.

Ceux qui administrent la chose publique ne sentent pas ces mandataires.

"Est-ce le yacht du Roi ?" demandait Paul Bourget à un matelot pendant la grande revue navale à Spithead, il y a quelques années.

"Sa Majesté est à bord," lui fut-il répondu, "mais le yacht appartient au gouvernement," espèce de répartie qui indique, comme le dit l'illustre écrivain, une appréciation de la nuance.

Ici, au contraire, le "birth-right", pour un grand nombre, semble se résumer en un loyalisme stupide et servile, qui consiste à courber la tête, sans prendre compte des droits inaliénables qui se traduisent par les mots "self-government."

Aussi l'Anglais qui visite la colonie s'en étonne-t-il et se moque-t-il, à bon droit, de cette espèce d'idolâtrie qui a disparu depuis longtemps des mœurs politiques anglaises pour faire place à des allures autrement indépendantes.

Il faut lire notre bon journal, le Witness, pour voir jusqu'où peut aller cet aveuglement ridicule et démodé qui rappelle le dix-septième siècle et Charles Ier. L'organe en question trouve dans les belles assemblées tenues au grand jour, pour traiter la question de la marine de guerre, quelque chose de louche et de sinistre ; il constate dans les éloquentes plaidoyers de M. Bourassa l'existence d'un complot ecclésiastique. La présence de l'hon. M. L. O. Taillon à l'assemblée de Saint-Henri ne fait que confirmer la pénible impression de ce sombre et farouche défenseur de l'Empire. Son âme est ravagée par les scrupules. Il voit poindre à l'horizon une nouvelle conspiration des poudres.

C'est l'abomination de la désolation prédite par les prophètes, Sion désolée est.

Rien de plus absurde que ces effusions insensées qui démontrent, (si elles sont sincères), combien peu on comprend ici le rôle viril et indépendant que possède l'électorat dans les institutions britanniques d'aujourd'hui.

Ce qu'il faut, c'est une discussion pleine de la marine de guerre et de tout le "système" impérialiste adopté en 1909 ; il faut que le peuple en connaisse le fonds et le tréfonds, les tenants et aboutissants, et qu'il décide comme c'est son droit.

Et à propos, voici un point qui lui faudrait pourtant éclaircir et qui n'a pas été mentionné. La question se pose comme ceci :

Toutes les nations européennes, et l'Angleterre notamment, ont reconnu la doctrine de Monroe, qui veut que les Etats-Unis ne permettent pas à une puissance européenne d'acquiescer ou conquérir de nouveaux territoires sur ce continent, à la condition corollaire toutefois que le gouvernement américain, de son côté, empêche aucune nation d'Amérique de commettre une agression contre une nation européenne.

Et qu'arriverait-il si notre flotte commettait une agression et s'empara d'un vaisseau appartenant à une nation européenne ?

L'Oncle Sam, qui trouve si facilement des prétextes pour intervenir, prétendrait-il que le Canada viole la doctrine Monroe et l'Angleterre devra-t-elle admettre qu'en effet il y a là agression justifiant l'intervention ?

Ne serait-il pas à propos de voir un peu à nos frontières et à la nécessité de aller à notre protection de ce côté ?

Le club constitutionnel pourrait discuter ce point intéressant, et bien d'autres encore.

F. D. MONK.

Toilette française

M. le chanoine LePailleur, l'annoncier général de la Société des Artisans, invité dimanche soir les membres de la Société à défendre partout les droits de leur langue, à réclamer au grand public au téléphone, dans les "chemins de fer, etc."

Si le conseil est suivi, s'il trouve son application dans d'autres sociétés, nous verrons tout de suite s'opérer un profond et salutaire changement.

Il existe, dans presque tous les centres français, des groupes, des cercles, des succursales de sociétés qui font de la langue et de la nationalité l'une de leurs notes essentielles.

Que tous ces groupes se jettent activement dans la bataille, qu'ils fassent en tout temps et en toute circonstance du patriotisme pratique, et nous saluerons l'aube d'une ère nouvelle.

Il suffirait que les membres des Artisans, de l'Alliance Nationale, de deux ou trois autres sociétés sœurs prissent l'habitude de réclamer partout du français pour obliger les patrons anglais à s'assurer les services d'employés de langue française — et pour contraindre un certain nombre de Canadiens-Français à manifester un peu plus de respect pour leur langue.

C'est un point de vue que les "sociétés nationales" ont peut-être un peu négligé. "Ces sociétés", dit aussi un journal, "ont peut-être un peu négligé, publiquement et carrément, comme des sociétés d'action qu'elles conquerront dans les milieux canadiens-français de plus ardentes sympathies et qu'elles feront le mieux échec aux sociétés neutres."

Elles rendent en tout cas un fier service à leur race.

On ne remarque pas assez d'habitude avec quelle rigueur les événements s'enchaînent et quelle lointaine répercussion acquièrent souvent des faits qui nous paraissent sans importance.

Prenons, par exemple, cette question du français.

Il est certain qu'à l'heure actuelle il existe dans beaucoup de milieux, à Rome même, un préjugé qui veut que les groupes franco-américains soient assez froids destinés à disparaître. Nous subissons un peu partout les conséquences de ce préjugé.

Le congrès eucharistique nous apporterait une magnifique occasion de le dissiper à tout jamais — si nous savions sa faire notre devoir dans le passé.

Sans doute, nous essaierions de dire à nos visiteurs la place tenue en Amérique par les catholiques d'origine française et nos espérances d'avenir.

Mais le spectacle que leur offrirait Montréal, la "croute anglo-saxonne" qu'ils rencontreraient un peu partout ne contredirait-ils pas ces discours ?

Ils n'auront pas le temps d'aller au fond des choses, ils jugeront sur les apparences ; et, même s'ils ont le temps d'apercevoir ce qui reste d'habitudes françaises sous cette "croute anglo-saxonne", ne seront-ils pas tentés de conclure : Mais voici des gens qui vraiment ne sont pas fiers !

Ce sera malheureux, et gros de conséquences peut-être pour nous ; mais ce sera notre faute.

Sachons donc mettre en pratique les bons conseils que donnait l'autre soir M. le chanoine LePailleur. Sachons manifester au dehors les véritables sentiments qui nous animent.

Il est impossible de réparer en quelques semaines tout le mal que nous a fait notre longue apathie ; mais nous pouvons tout de même, et dans un laps de temps fort bref, faire de la bonne besogne.

Montréal prendra pour les prochaines semaines sa toilette de fête. Aux Canadiens-français de prouver, pour ce qui les concerne, que c'est une toilette française.

OMER HEROUX.

Sir Lomer Gouin et les taxes

Dimanche dernier, dans le "Nationaliste", j'ai prouvé surabondamment que sir Lomer Gouin taxait lourdement le peuple et par la taxe directe encore, au mépris des lois constitutionnelles de notre pays. Les textes de lois en main, j'ai prouvé que sir Lomer Gouin ne se gênait pas pour tromper l'électorat en temps pour lui opportun comme le sont généralement pour un gouvernement peu scrupuleux, les élections partielles.

J'ai démontré que dans les bureaux d'enregistrement de la province de Québec, les taxes étaient doublées par cet excellent M. Gouin.

Ce matin, le "Canada", ce journal d'ennuies, m'arrive, avec ce triste raisonnement : "Ces honoraires, en effet, ont été légèrement relevés : de 50c pour les actes de vente ou d'hypothèque et de 30c. pour les quittances ; et ce relèvement s'applique à toute la province."

"A Montréal et à Québec, le gouvernement provincial vient d'augmenter les salaires de quelques-uns des employés, la feuille nationale qui critique cette prétendue nouvelle "taxe" se vantait l'autre jour, d'avoir forcé le gouvernement à augmenter de 85.00 par mois le salaire d'une vingtaine de jeunes filles ou femmes employées aux bureaux d'enregistrement de Montréal."

"Ce léger relèvement des honoraires d'enregistrement servira à payer ces augmentations de salaires et nous sommes bien certains que pas un de ceux qui auront à payer ce supplément d'honoraires ne regrettera d'avoir contribué à mieux rémunérer le travail de ces employés."

"Voilà à quel se réduit toute cette affaire de "taxe"..."

Le "Canada" qui ne veut nommer le "Nationaliste" de peur de lui faire de la relation gratuite, ne trouve pas d'autres raisons que celles qu'il donne. C'est d'une maigreur désespérante !

Comment, sir Lomer Gouin double les taxes dans les bureaux d'enregistrement, taxe tout le monde et vous osez, voisin, prétendre que c'est pour payer le salaire des employés et leur accorder l'augmentation que mon camarade Omer Héroux et moi avons réclamée énergiquement et obtenue ?

Vous n'êtes pas fort et mieux eût valu pour vous ne pas écrire de telles insinuations.

L'augmentation de salaire par nous demandée et que le gouvernement a accordée finalement se chiffre à environ \$2,200 par an.

Les taxes imposées donneront à l'administration dite "libérale" de Québec environ \$25,000 par an. C'est ce que la feuille éréchard du matin appelle "un léger relèvement des honoraires pour servir à payer ces augmentations de salaires."

Le voisin ne croit-il pas que ces taxes imposées par Sir Lomer Gouin servent à payer les nombreux travaux supplémentaires — extra — que des entrepreneurs, amis du pouvoir, exécutent sans cesse tant à la prison de Bordeaux qu'aux autres grosses constructions que le gouvernement provincial fait ériger un peu partout ?

En attendant qu'il confère une réponse plus à la hauteur de son intelligence que celle de ce matin qui m'a tout l'air d'avoir été écrite en sortant de table —

"Où de poulets, où de pigeons..." je démontrerais demain comment s'y prend un Premier ministre qui veut taxer tout à son aise.

TANCREDE MARSEL.

Les fêtes du Sault-au-Récollet

Les fêtes du Sault-au-Récollet se sont terminées dimanche. Elles ont été brillantes ; l'organisation était parfaite ; tout s'y est passé avec un ordre admirable. Et malgré l'affluence des étrangers accourus pour être témoins de cette belle démonstration de la foi et de la franche gaieté n'ont cessé d'y régner comme dans une fête de famille.

La paroisse du Sault-au-Récollet a raison d'être fière de ce succès et on peut dire qu'elle doit des félicitations à M. le maire Frigon, qui sans froisser aucune susceptibilité, a pu faire exécuter le long programme des trois jours de fête.

Le résultat pratique de ces grandes réjouissances sera d'entretenir chez les paroissiens du Sault-au-Récollet ce bon esprit d'entente, si nécessaire pour le véritable progrès d'une localité. Ils ont tous appris dans cette circonstance à mieux aimer leur paroisse et leur pays, en évitant les événements mémorables qui leur rendent trois fois chère la paroisse qu'ils habitent.

Désormais Des Prairies, Récollet et Val ne seront pas pour eux des noms étrangers qui ne leur rappellent rien à l'esprit. Ils tiendront à ces noms glorieux comme on tient à des titres de famille, et ils ne permettront plus jamais que des nouveaux venus tentent de les en dépouiller.

Leurs noms porteront les noms de Des Prairies, de Belmont, de Val, et des anciens bienfaiteurs du Sault, Bourget et Vinet. Ils pourraient même avoir une rue appelée Lorette, en souvenir de l'ancien fort construit là en 1696.

C'est ainsi qu'ils écriront en lettres ineffaçables, les noms qui rappellent des souvenirs historiques. "Laudemus viros gloriosos in sua generatione."

PAUL LANDEY.

Sur le pont d'Avignon...

Pendant les fêtes eucharistiques, la "Presse" et la "Patrie" surprimeront leurs pages comiques, c'est-à-dire, le "papier rigolo" de leurs éditions de grand luxe.

Le major Boyer traverse une période de transition agitée. Avec la marine, il ne sait sur quel pied danser.

Les employés du Palais de Justice veulent offrir au Dr Jos. Lemieux une grammaire française et un dictionnaire Larousse, maintenant qu'il a les palmes académiques. "C'est pas de refus" qu'il dira !

Sir Lomer Gouin taxe, taxe encore, taxe toujours le peuple de cette province. Son règne s'achève.

Jules-Edouard Prévost vient de se renfermer dans sa tour d'ivoire. Il délègue les personnalités après en avoir fait toute sa vie.

M. Beauréland n'est pas encore réélu de l'Assemblée de Saint-Hyacinthe. Qui dans le milieu "le pas du maître", Adel ou J. T. ?

Graindorge, c'est Fernand et Fernand c'est Graindorge.

Tous les deux font triste figure et tiennent faible raisonnement.

M. Jerry Décarie a pour défenseur un marquis ! Rien que ça !

M. Jos.-Ed. Caron est-il gouniste ou laïciste ? R. S. V. P.

AVIS.— Ne vous gênez pas, les amis, les taux de péage sont ici abolis. WENCESLAS, Gardien du pont.

M. R. L. Borden à Guysboro

SIR W. LAURIER DONNERAIT LE SPECTACLE D'UN HOMME DIVISE CONTRE LUI-MEME.

Guysboro, N.-E., 15. — Au cours d'une assemblée politique tenue en cette ville le soir de l'opposition, M. R. L. Borden a fait les remarques suivantes : "Sir Wilfrid Laurier, le grand coup récent dans l'Ouest, a beaucoup parlé des discussions qui existent dans le parti conservateur au sujet de cette importante question de la marine. Il arrive souvent et même, il y a eu des divergences d'opinion sur des questions de cette importance. Mais que dire d'un premier ministre qui donne au pays le spectacle d'un homme d'Etat divisé contre lui-même. Il a déclaré en plein Parlement que quand l'Angleterre était en guerre, le Canada doit être en guerre. Et à quelques semaines d'intervalle, il ajoutait : "Il ne s'ensuit pas cependant que nous devions être en guerre parce que l'Angleterre est en guerre."

Répondant aussi en badinant à ceux qui tiennent Laurier et son gouvernement responsable de la prospérité du Canada dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie, tout en laissant à la Providence la responsabilité des petits et des grands accidents qui peuvent venir troubler cette prospérité, M. Borden en déclarant que le gouvernement de sir Wilfrid Laurier doit aussi être responsable de ce qui arrive ainsi bon dans les autres pays. C'est ainsi que la République Argentine jouit d'une prospérité deux fois plus grande que la nôtre ; Jupiter Laurier ne devrait-il pas donner plutôt toutes ses faveurs au pays qui le maintient au pouvoir ?

M. Borden fit aussi allusion à la politique provinciale de la Nouvelle-Écosse et dit que, advenant des élections, le peuple devrait se prononcer contre la présente administration à cause de son incapacité et de son inaction.

Délégués aux fêtes eucharistiques

New Haven, Conn., 16.— Le Chevalier Suprême des Chevaliers de Colomb a nommé hier les délégués chargés de représenter l'ordre au prochain Congrès Eucharistique de Montréal. Ce sont MM. James A. Flaherty, Philadelphie, N. J.; C. J. Grand Rapids ; W. J. McGinley, New Haven ; D. J. Callahan, Washington ; E. W. Buckley, Saint-Paul ; J. C. Pelletier, Boston ; Rev. P. J. McGinnis, Middletown ; T. J. McLaughlin, Newark ; tous les officiers du Conseil Suprême ; le Dr M. A. Dussault, Québec ; Morgan J. O'Brien, New-York ; W. J. Mahoney, Saint-Jean, N.-B. ; V. J. Dowling, New-York ; C. W. Hensler, Baltimore ; J. A. Mercier, Montréal, Dr C. A. Masson, Montréal ; John Burke, Fargo, N. D. ; J. A. Chisholm, Cornwall et E. Mc G. Quirk, Montréal.

L'École Nationale d'Élocution Française

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS LUI ACCORDE UNE SOMME ANNUELLE DE MILLE FRANCS.

Par l'entremise du gérant du Consulat général de France de Montréal, M. Eugène Lassalle, directeur de notre École Nationale d'Élocution Française, vient d'être averti par le ministre des affaires étrangères, M. Pichon, que son école était reconnue officiellement par le gouvernement de la République française parmi les écoles subventionnées d'Occident.

Il sera alloué à cette école, annuellement, une somme de mille francs.

Cette nouvelle sera certainement bien accueillie à Montréal où l'École d'Élocution Française, sous la direction de M. Lassalle, est si justement appréciée pour l'excellence du but qu'elle poursuit.

Association Saint-Jean-Baptiste

DIVISION EST

Les officiers de toutes les sections de la division Est de Montréal sont priés de se réunir à la salle Saint-Pierre, coin Saint-Louis et Panet, jeudi soir le 18, à 8 heures précises. On traitera de l'organisation à faire concernant les fêtes du Congrès Eucharistique.

M. FRANCO

M. Gustave Franco a communiqué hier soir à un certain nombre d'ouvriers quelques-unes de ses impressions d'Europe.

Il ne leur a rien dit de ses relations avec "l'Emancipation". C'est un sujet intéressant et qui n'estait peut-être pas de saison hier soir, mais sur lequel il tiendra sans doute à s'expliquer l'un de ses jours.

Erratum

Par suite d'une erreur typographique, l'article sur les Canadiens-Français de l'Ontario publié hier dans le "Devoir", portait la signature "A. Leclerc", au lieu de "Charles Leclerc". Nous nous excusons de rétablir la signature exacte et de rendre à notre collaborateur "Charles" Leclerc le bien qui lui appartient.

DEMAIN : Une lettre de France de M. Joseph Denais, conseiller municipal de Paris.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS

On taille beaucoup de besogne, toutes les discussions se font très courtouement. — Beau résultat de la Société. — Vivent les Acadiens. — L'élection des officiers. — M. Ludger Gravel est élu président.

La deuxième séance de la convention des délégués de la Société des Artisans Canadiens-Français s'est ouverte hier après-midi par la lecture du procès-verbal de l'assemblée du matin, lecture donnée par le secrétaire-général. Le rapport fut accepté à l'unanimité.

M. Vital Grenier proposa ensuite que des félicitations fussent votées au comité Exécutif pour le dévouement qu'il a déployé afin d'ériger un monument, au cimetière de la Côte-des-Neiges, à la mémoire de M. Louis Archambault, fondateur de la Société des Artisans.

Puis on commença l'énumération des articles de la constitution à amender ou à rejeter.

M. L.-J. Gauthier, président du comité de législation, fait la lecture de cette énumération.

Il est à noter que toutes les demandes d'amendement, d'abrogation ou de modification des articles du règlement actuel, ou du comité exécutif, ou des différents succursales de la Société, ces dernières, cependant, en ont proposé le plus grand nombre. Presque toutes les demandes formulées par le comité exécutif ont été adoptées à l'unanimité et celles formulées par les succursales, rejetées, non pas sans discussion cependant. C'est assez dire que la constitution de la Société des Artisans est solide et que ceux qui ont présidé ou président à la codification de ses statuts ou qui ont eu à faire de ces statuts ou de ces règlements, se sont montrés très habiles.

Voici divers articles qui ont soulevé quelque discussion : l'article relatif au changement des mots "secrétaire-général" en ceux de "secrétaire-trésorier-général". Désormais un seul membre de l'exécutif tiendra les positions de secrétaire et de trésorier. Il sera cependant aidé d'un assistant.

Au sujet de la cotisation versée à la caisse d'administration centrale on remit la discussion de l'article à la séance suivante.

Relativement à l'article 72 qui défend à la Société d'organiser des excursions par bateau, les comités de succursales ont demandé l'abrogation complète ; mais sur de vives représentations de M. le chanoine LePailleur, il fut maintenu dans la constitution. M. Brault, avait été lui aussi en faveur de l'adoption du statu quo.

Il y eut, dans la rédaction de certains articles, des ajouts ou des retraites selon les besoins présents de la société ou de ses membres.

Les amendements proposés aux articles 16, 18, 19, 21, 27, 29, 30, 36, 37, 39, 39a, 40, 41, 42, 43, 48, 51a, 52, 55, 58, 59a, 63, 71, 71a, 74, 75a, 79a, 80, 81, 81a, 82, 84, 85, 87, 90, 96, 111, 112, 119, 119a, ont été rejetés par la convention, et les propositions d'amendements faites à la constitution aux articles 31, 33, 35, 39b, 39c, 39d, 47, 47a, 56, 69, 69, 72, 73, 74a, 77, 83 et 89 ont été acceptées. Dans ces derniers articles il s'agit de professions classées comme dangereuses, de cause des maladies, etc. Les amendements ont été faits par les délégués des succursales de Québec, Lévis, des diverses villes des États-Unis et du Canada.

La discussion a été parfois animée, mais toujours courtoise.

Celle qui a duré le plus longtemps a été celle relative à la caisse des mandats à laquelle certains ont demandé de plus souvent qu'un jour.

Relativement à la question financière, M. Roy, trésorier, s'est levé plusieurs fois afin d'expliquer aux membres la position avantageuse de la Société et ses brillantes perspectives d'avenir.

M. le chanoine LePailleur a fait remarquer qu'il y avait un erreur de date quant à la messe des morts recommandée par la société. Cette messe sera chantée mercredi matin, à 8 h. 30, dans la chapelle Notre-Dame du Sacré-Cœur, église Notre-Dame.

La discussion a été parfois animée, mais toujours courtoise.

Celle qui a duré le plus longtemps a été celle relative à la caisse des mandats à laquelle certains ont demandé de plus souvent qu'un jour.

Relativement à la question financière, M. Roy, trésorier, s'est levé plusieurs fois afin d'expliquer aux membres la position avantageuse de la Société et ses brillantes perspectives d'avenir.

M. le chanoine LePailleur a fait remarquer qu'il y avait un erreur de date quant à la messe des morts recommandée par la société. Cette messe sera chantée mercredi matin, à 8 h. 30, dans la chapelle Notre-Dame du Sacré-Cœur, église Notre-Dame.

La discussion a été parfois animée, mais toujours courtoise.

Celle qui a duré le plus longtemps a été celle relative à la caisse des mandats à laquelle certains ont demandé de plus souvent qu'un jour.

Relativement à la question financière, M. Roy, trésorier, s'est levé plusieurs fois afin d'expliquer aux membres la position avantageuse de la Société et ses brillantes perspectives d'avenir.

LA REPONSE DE M. FORTIER

IL DECLARE QUE LA COMMISSION MUNICIPALE PROCEDE D'UNE MANIERE ILLEGALE; QU'ELLE N'A PAS LE DROIT DE S'INFORMER DES CROYANCES RELIGIEUSES DE TMOINS.

M. Joseph Fortier qui a demandé l'admission d'un bref afin d'interrompre l'enquête municipale dans l'affaire de l'"Emancipation", a produit hier après-midi, en Cour de pratique, sa réponse à la réponse de M. Fortier. M. Fortier déclare que la Commission municipale ne se borne pas, dans son enquête, aux matières qui en font l'objet, mais qu'elle cherche à s'immiscer dans les affaires de l'"Emancipation", afin de jeter du discrédit sur les membres de la Logo. Et il conteste aux échevins le droit de questionner les témoins sur leurs croyances religieuses.

M. Fortier déclare que la Commission municipale ne se borne pas, dans son enquête, aux matières qui en font l'objet, mais qu'elle cherche à s'immiscer dans les affaires de l'"Emancipation", afin de jeter du discrédit sur les membres de la Logo. Et il conteste aux échevins le droit de questionner les témoins sur leurs croyances religieuses.

M. Fortier déclare que la Commission municipale ne se borne pas, dans son enquête, aux matières qui en font l'objet, mais qu'elle cherche à s'immiscer dans les affaires de l'"Emancipation", afin de jeter du discrédit sur les membres de la Logo. Et il conteste aux échevins le droit de questionner les témoins sur leurs croyances religieuses.

M. Fortier déclare que la Commission municipale ne se borne pas, dans son enquête, aux matières qui en font l'objet, mais qu'elle cherche à s'immiscer dans les affaires de l'"Emancipation", afin de jeter du discrédit sur les membres de la Logo. Et il conteste aux échevins le droit de questionner les témoins sur leurs croyances religieuses.

M. Fortier déclare que la Commission municipale ne se borne pas, dans son enquête, aux matières qui en font l'objet, mais qu'elle cherche à s'immiscer dans les affaires de l'"Emancipation", afin de jeter du discrédit sur les membres de la Logo. Et il conteste aux éche

Cette conflagration à l'Exposition de Bruxelles

Il y aurait une vingtaine de morts et cent blessés. — Le pavillon du Canada est indemne

Bruxelles, 16 août. — Les pertes, dans l'incendie qui, dimanche soir, a ravagé l'exposition, ne seront pas aussi importantes qu'on l'avait cru d'abord, mais elles s'élevaient néanmoins, entre \$50,000,000 et \$5,000,000,000.

Le relevé actuel des dommages donne au total, entre \$6,000,000 à \$10,000,000.

Ce sont surtout les sections belge et britannique qui entrent dans ces chiffres, mais l'eau et la fumée ont causé presque partout de grands dégâts en sorte que l'on considère que les pertes matérielles sont très supérieures à cette évaluation.

D'un autre côté, on estime qu'une vingtaine de personnes ont péri et il y a plus de cent blessés.

Quelques-uns des animaux carnassiers qui se sont échappés de leurs cages à la ménagerie, sont encore en liberté. On en a capturé un certain nombre. D'autres ont été tués. Mais il en reste encore plusieurs dans la banlieue de Bruxelles où ils terrorisent la population.

Tout ce qui des convois spéciaux venant de toutes les parties de la Belgique ont amené des appareils pour combattre l'incendie, mais on n'a pu réussir à la maîtriser avant qu'il n'ait causé d'immenses ruines.

Par suite de la destruction des maisons sur l'avenue Solbosch, plusieurs centaines de personnes se trouvent sans abri. Des milliers de gens, pris de panique, ont refusé de retourner chez eux. Ils transportent leurs effets et ils y campent soit sous des tentes faites de tapis soit même sans aucun abri.

Les fonctionnaires de l'exposition déclarent que c'est surtout au point de vue artistique que les pertes sont considérables.

Plusieurs employés ont risqué leur vie dans leurs efforts pour sauver des œuvres d'art. Ils essayaient d'arracher.

L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

Plusieurs Montréalais exposent leurs vues devant la Commission Métropolitaine des Parcs

M. C.-B. Gordon, un contributeur du quartier Mont-Royal a suggéré hier à la Commission pour l'embellissement de la Ville, qu'on donne au chemin de la Côte-des-Neiges, quand on fera un nouvel alignement, une largeur de 100 pieds au lieu de 70, tel que comportent les plans d'expropriation.

Le commissaire Lachapelle a répondu que l'élargissement de ce chemin était l'une des conditions de l'annexion de la Côte-des-Neiges (quartier Mont-Royal) et que la Ville était tenue de faire exécuter ces travaux.

Le commissaire W.D. Lighthall a proposé que la Commission s'entende avec le Conseil municipal pour étudier la question.

M. J.-L. Perron, président de la Commission, a fait observer qu'il semblait y avoir erreur dans l'interprétation de la loi. Le texte de l'acte d'annexion prescrivait que le chemin devra avoir "au moins" 70 pieds, ce qui signifie qu'il peut aussi bien avoir cent et même cent vingt-cinq pieds.

A la demande du président, M. Gordon présentera à la Commission un mémoire écrit.

Miss Edith Watt, secrétaire de l'Association des parents et terrains de jeux, a assuré qu'il devrait y avoir un terrain de ce genre par demi-mille. Le Dr.

Les tapisseries des murs et les tableaux de leurs salles, mais le feu faisait de si rapides progrès qu'ils étaient presque toujours forcés de se sauver en sautant par les fenêtres.

On a retrouvé d'importantes collections de bijoux et c'est ce qui a contribué à diminuer de beaucoup l'évaluation des pertes.

La magnifique collection de pierres précieuses appartenant à des belges et évaluée à \$5,000,000 a été retrouvée intacte sous les décombres.

Le pillage s'est pratiqué sur une grande échelle pendant l'incendie. Les pillards ont emporté un gros butin. Les gendarmes ont pu en arrêter quelques-uns qui avaient déjà réussi à s'emparer d'une quantité de bagues et de bracelets pris dans l'exposition de bijouterie française.

On s'attend à ce que le parlement vote des crédits extraordinaires pour permettre de débayer les ruines et pour reconstruire de nouveaux bâtiments.

Des marins des paquebots "Victoria", "Mégantie", "Hesperian", "Lake Manitoba", "Royal Edward" et "Athenia" y prendront part aussi.

LES MARINS CATHOLIQUES. Le succursale 26 de la "C. M. B. A." fera les frais du concert du Club des marins catholiques, demain soir. M. W.-W. Armour, président, sera au fauteuil. Un fort joli programme a été préparé par le professeur J.-J. McCaffrey.

EN ROUTE POUR MONTREAL. Cervona Middleboro 4 août. Montezuma Londres 4 août. Manchester 5 août.

POR. DE MONTREAL. ARRIVAGES: Benin, Cole, Saint-Jean, N.-B. Elder, Dempster & Co. Bray Head, Butt, Belfast, McLean, Kennedy & Co. Lake Michigan, Parry, London, Canadian Pacific.

ARRIVAGES: Benin, Cole, Saint-Jean, N.-B. Elder, Dempster & Co. Bray Head, Butt, Belfast, McLean, Kennedy & Co. Lake Michigan, Parry, London, Canadian Pacific.

ARRIVAGES: Benin, Cole, Saint-Jean, N.-B. Elder, Dempster & Co. Bray Head, Butt, Belfast, McLean, Kennedy & Co. Lake Michigan, Parry, London, Canadian Pacific.

ARRIVAGES: Benin, Cole, Saint-Jean, N.-B. Elder, Dempster & Co. Bray Head, Butt, Belfast, McLean, Kennedy & Co. Lake Michigan, Parry, London, Canadian Pacific.

ARRIVAGES: Benin, Cole, Saint-Jean, N.-B. Elder, Dempster & Co. Bray Head, Butt, Belfast, McLean, Kennedy & Co. Lake Michigan, Parry, London, Canadian Pacific.

ARRIVAGES: Benin, Cole, Saint-Jean, N.-B. Elder, Dempster & Co. Bray Head, Butt, Belfast, McLean, Kennedy & Co. Lake Michigan, Parry, London, Canadian Pacific.

ARRIVAGES: Benin, Cole, Saint-Jean, N.-B. Elder, Dempster & Co. Bray Head, Butt, Belfast, McLean, Kennedy & Co. Lake Michigan, Parry, London, Canadian Pacific.

Sur la Passerelle

IMPORTATION DE CHEVAUX

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Le paquebot "Lake Michigan", de la compagnie des Canadiens Pacifiques, est entré hier dans le port, portant à son bord, outre une lourde cargaison, l'une des plus importantes importations de chevaux qu'on ait vues de longtemps; soixante-dix-sept bêtes en tout, représentant une valeur de \$50,000.

Petites Nouvelles Canadiennes

L'HON. M. PUGSLEY

Owen Sound, Ont., 15. — Un déjeuner et une réception ont été donnés hier en l'honneur de l'hon. M. Pugsley de passage en cette ville.

CADAVRE RETROUVE. Ottawa, 15. — On a retrouvé le cadavre d'Hector Saurin, un des jeunes gens de Hull récemment noyé. On a trouvé en sa possession un bonnet de fourrure, des clés et quinze centins en argent.

ACCUSE DE BIGAMIE. Toronto, 15. — Le Dr H.-E. Shepard, un médecin très connu, est accusé de bigamie. Une autre accusation du même genre est portée contre Charles Spiers aussi de Toronto.

FILLETTE NOYEE. Kenora, Ont., 15. — Une fillette de deux ans, enfant de M. J. McLean, employé aux moulins de Kewatin, s'est noyée en tombant d'une chaloupe dans la rivière.

UN TROISIEME TERME. Ottawa, 15. — Le maire Howepwell, a déjà été élu deux fois maire par acclamation, annonce qu'il se présente de nouveau candidat pour un troisième terme.

BRAS AMPUTE. Saint-Jean, N.-B., 15. — Reuben McLeod s'est fait amputer un bras à l'hôpital de cette ville à la suite d'un accident arrivé au moulin Bentley. Pour venir à l'hôpital il a fait 30 milles en voiture sans perdre connaissance.

GREVE IMMINENTE. Toronto, 15. — Une grève des employés de tramway est imminente car un ultimatum vient d'être posé par la compagnie à ses hommes qui refuseront, s'ils n'ont rien obtenu, d'accepter ce que leur offrent les directeurs de la Compagnie. Les employés demandaient une augmentation générale des salaires et quelques autres petites améliorations à leur sort. On semble vouloir accorder tout excepté le principal, l'augmentation de leurs salaires.

Le parc du roi Edouard. La réputation de ce nouveau Parc estival, l'un des plus beaux qui existent en Canada, s'accroît de jour en jour. Dimanche environ 8,000 personnes ont fait la traversée à l'île Grosbois, et ont eu l'occasion d'admirer le fameux Hardy, l'émule de Blondin, donnant la plus sensationnelle représentation sur fil aérien qui ait encore été vue en ce pays.

Le Vatican veut rester absolument neutre. Rome, 16 août. — Les dépêches annonçaient, à propos de l'abandon du projet de manifestation à St. Sébastien, que le Vatican avait demandé aux catholiques d'Espagne d'éviter ces manifestations. Le Vatican désire faire savoir clairement qu'il ne veut être en aucune façon mêlé à la manifestation. Le Saint-Siège a gardé une attitude absolument neutre, en cette circonstance. Il n'a fait aucune démarche à propos de ce projet de manifestations et n'a rien fait ni pour l'empêcher ni pour l'encourager.

L'Alliance Nationale. L'Alliance Nationale tiendra sa prochaine convention à Montréal pour la cinquième fois depuis 1893. L'effluvia officielle, dimanche, le 21 août, contraindra à l'Église Ste-Brigitte, spécialement pour les membres de l'Alliance Nationale.

Triste accident à Saint-Georges. Un triste accident est arrivé dimanche soir, à Saint-Georges, Lac Saint-Jean. Une femme du nom de Plante a été frappée, vers 9 h. 30 du soir, par un train du Québec et Lac Saint-Jean et elle a eu les deux pieds horriblement écorchés.

Profession religieuse. Lundi matin, à eu lieu au Couvent du Bon Pasteur, une cérémonie très impressionnante. Les jeunes filles dont les noms suivent ont pris le voile: Marie-Léa Ouellet, dite sœur Marie de Saint-Georges; Marie-Charlotte Shannon, dite sœur Marie de Saint-Charles; Marie-Édith, dite sœur Marie de Saint-Charles; Charlotte Margeret McKabe, de Lawrence, Mass., E.-U., dite sœur Marie de Saint-Rita.

Une autre cérémonie religieuse aussi importante a eu lieu au couvent des Franciscaines à l'occasion de la fête de l'Assomption. Mgr. Rivest, évêque auxiliaire de Québec, présidait assisté des Révérends Pères Alexandre et Firmin, franciscains des lieux.

Le sermon a été donné par le Rvd. Père Richard. Ont pris le saint habit: Miles Marie-Louise Pelletier, en religion Mère Marie de N.-D. de Val; Odéon Jobin, en religion Mère Marie Anahèle de la Passion; Ernestine Bonchard, en religion Mère Marie de St. Nil de l'Eucharistie; Mary Lovett, en religion Mère Marie Duleide de l'Assomption; Blanche Bernier, en religion Sœur Marie Elmire du sacré Cœur; Léontine Blouin, en religion Sœur Marie de Jésus; Catherine Gollon, en religion Sœur Marie Yolaine; Rosanna Morrisseau, en religion Sœur Marie Gaudens de Jésus Eucharistie.

Un Suédois saute dans le canal. Le capitaine de la barge, J. Bobb, plongea après lui, et, aidé du constable Kearns parvint à retirer l'ivrogne de l'eau. On le conduisit à la station de police de la rue Workman, mais on ne put obtenir de lui que des paroles incohérentes. Il fut alors transporté au poste central où il sera examiné aujourd'hui, car on le croit écorché.

Advertisement for DOW beer. Text: 'Toute maison bien montée, à la ville comme à la campagne tient sous la main une provision de Bières et Porters "DOW"'. Includes an image of a beer bottle and a glass.

Advertisement for P. MOISAN & CIE. Text: '3=JOURS DE GRANDE VENTE=3 Pour vous Mesdames'. Lists various clothing items and prices.

PETITES ANNONCES

STENOGRAPHE DEMANDE. On demande une jeune sténographe clavieriste. S'adresser à Roy & Baymoules, avocats, 71a, rue Saint-Jacques.

Cartes Professionnelles

AVOCATS. ALLARD & ALLARD, avocats, Victor Allard, Gaston Allard, Chambrey 30, 20 rue S.-Jacques, Montréal. Tél. Main: 7019. Bureau du soir: 764 Ontario Est.

CARTES D'AFFAIRES

INGÉNIEURS ET ARPENTEURS. CHOPIN & RINFRET, ingénieurs et arpenteurs fédéraux et provinciaux, 26 Rue S.-Jacques. Tél. main 3828.

Victimes de leur imprudence

DEUX HOMMES SE NOIENT EN TOMBANT D'UN CANOT QUE L'UN D'EUX FAISAIT OSCILLER. Brockville, Ont., 16 août. — Un accident de canotage s'est produit hier sur le lac Grappon, en ce jour mémorable, conté de Leeds, John Carley, 16 ans, et Harry Raymond, 29 ans, se sont noyés, leur embarcation ayant chaviré par suite des oscillations que lui imprimait un des deux promeneurs. Les cadavres ont été retrouvés quelques heures plus tard.

Cantonniers frappés par un train

Binghamton, N. Y., 16 août. — En voulant éviter un train qui arrivait derrière eux, quatre cantonniers suivant la voie ferrée de l'Érie Railroad, ont été frappés par un express venant en sens inverse.

La Vie Sportive

Montréal gagne à Jersey City

Jersey City, N.-J., 15. — Le club local n'a pas été plus heureux aujourd'hui contre le Montréal que contre le Rochester, et grâce à l'excellente forme de Burchell qui lançait pour les visiteurs, ainsi qu'à un jeu presque parfait au champ, Jersey City ne put compter un seul point, tandis que Montréal enregistrait d'abord une course dans la deuxième reprise. Voici le sommaire de la partie :

Table with columns for player names and statistics for the Jersey City vs Montreal game.

Totaux. 31 2 827 12 1

JERSEY CITY

Table with columns for player names and statistics for the Jersey City team.

AB. R. H. P. O. A. E. Hanford, I. f. 4 0 1 2 0 0

Scorps par reprise : Montréal 010001000-2 Jersey-City. 000000000-0

SOMMAIRE

Laissez sur les buts, Jersey-City, 8, Montréal 5; sur balles, Manser, 2, Burchell 8; c. bon pour 3 buts, Hanford; sacrifice, Wheeler, Yeager; 3 buts, Johnson, Cockhill; jeu double, Johnson, Hanford et Absterin. Temps, 1 h. 38.

Autres Parties

Providence : R. H. E. Toronto. 000000000-0 5 1

BISBILLE A BALTIMORE

Baltimore, 15. — L'empire Byron a accordé la victoire aux Rochester, à la fin de la huitième inning de la soirée de cet après-midi. Les Orioles jouèrent d'obéir aux ordres de l'arbitre, et celui-ci déclara les Rochester vainqueurs par un score de 9 à 6. Ces derniers étaient alors à l'avantage par un score de 7 à 4.

POSITION DES CLUBS

Table with columns for club names and statistics for the Bisbille vs Baltimore game.

LIGUE NATIONALE

Brooklyn, 15. — Les clubs Brooklyn et Chicago se sont partagés les honneurs du double-header de cet après-midi. Scores :

Table with columns for player names and statistics for the Brooklyn vs Chicago game.

2ème partie

Chicago. 100611122-14 14 0 Brooklyn. 000000000-0 11 4

1ère partie

Chicago. 000010000-1 7 2 Boston. 00020203-8 14 0

2ème partie

St-Louis. 000510000-6 5 4 Boston. 00002034-9 15 0

1ère partie

St-Louis. 000000000-1 7 2 Boston. 00020203-8 14 0

2ème partie

St-Louis. 000000000-2 8 1

TRIBUNE LIBRE

Une invitation au député de Bagot

Clairvaux, 15 août 1910. M. le Directeur du "Devoir".

Montréal. Veuillez, si vous le trouvez "pouvant", faire insérer dans votre journal la lettre suivante que j'adresse en même temps à notre député M. J. T. Marsil.

M. J. T. Marsil, Acton Vale. Monsieur le député,

Vous savez sans doute que quelques amis et moi avons décidé d'aller tenir une assemblée politique en votre ville dimanche à 1 h. p.m. le 21 août prochain. Le désir, dans une lettre précisée, d'expliquer à vos électeurs les raisons qui ont motivé votre attitude à la dernière session sur cette grave question de la marine, que, je crois, à l'occasion sera favorable pour rencontrer un grand nombre de personnes désireuses de vous entendre. Par conséquent, je vous invite à venir avec vos amis, faire la discussion loyale avec nous.

Veuillez me croire, M. le député, Votre bien sincère, VICTOR SYLVESTRÉ.

Clairvaux, Co Bagot, 15 août 1910.

Un scandale à Paris

LA FEMME DE L'AUTEUR DE "ZAZA" ACCUSÉE D'EMPOISONNEMENT

Paris, 15 août. — La société parisienne a été révolutionnée, à l'annonce d'un scandale qui s'est produit dans la famille de M. Pierre Berton, l'auteur de "Zaza". L'histoire basée sur les récits d'une servante n'a pas, tout d'abord, été prise au sérieux, mais les investigations de la police ont démontré qu'il y avait du vrai dans ces accusations.

La famille de M. Berton, est en ce moment à sa résidence de Paimbœuf, au bord de la mer. L'écrivain habite avec sa femme, son fils Claude, la femme de celui-ci et ses deux enfants. Les domestiques racontent que, sou- vent, ils virent une poule blanche sur les plats que servait sa belle-fille Madame Berton mère. Un jour ils constatèrent la présence de cette poule sur sa propre soucoupe. Ils n'y touchèrent pas et en donnèrent au chien qui, peu après, fut pris de violentes convulsions. On parla au docteur de la famille qui prévint la femme. Celle-ci profita d'une absence de sa belle-mère pour quitter la maison, le deux août dernier.

Ce départ fit beaucoup penser et les serviteurs furent examinés et ces alors qu'ils prévirent la police. M. Claude Berton qui était à Paris en ce moment, revint en toute hâte au domicile paternel et força sa femme à rentrer chez lui. Elle confirma le récit des domestiques tel qu'il a été fait à la police, mais elle ne voulut pas accuser sa belle-mère.

Le trafic du Canada et des Etats-Unis

LES NEGOTIATIONS EN COURS INTERESSENT VIVEMENT LES AGENCES DE TRANSPORT.

Ottawa, 16 août. — Les négociations actuelles, entre le juge Mabey de la commission des chemins de fer canadiens et M. Martin Knapp, président de la commission de commerce international au sujet des règlements à établir pour le trafic entre les deux nations, intéressent hautement les agences de transports soit par terre, soit par mer. La commission des chemins de fer a juridiction en Canada de même que la commission de commerce internationale l'a dans les Etats-Unis, mais il n'y a pas de moyens ni d'applications de juridiction pour le commerce entre les deux pays. Jeudi dernier il y a eu une conférence à ce sujet à New-York.

Voici les cas à discuter qui ne sont réellement acceptés et proposés aux gouvernements qu'en octobre, ici et à Washington. La législation actuelle dans les deux pays est telle que le contrôle du trafic? Ce contrôle serait-il avantageux mutuellement pour les intérêts des deux contrées. Serait-il nécessaire de faire un traité à cet effet entre les deux gouvernements ou bien s'obligerait-on un résultat par législation séparée? Dans le cas d'un traité ou d'une législation séparée, quel serait le moyen de faire respecter les accords mutuels; serait-ce par les autorités de chaque pays privé ou bien par la création d'un tribunal mixte ou d'une commission internationale de trafic? Ce contrôle n'entraînerait-il que les compagnies ou agences de transport ou de plus les compagnies express, télégraphiques, téléphoniques, etc., entre les deux contrées.

Toutes ces questions importantes auront à être traitées spécialement afin d'éviter tout malentendu à l'avenir. La collision s'est produite à Swift Ditch à un endroit où la route est plus étroite. Les deux voitures ont été brisées, mais ni l'une ni l'autre n'est sortie des rails.

Accident de tramways à Niagara Falls

Niagara Falls, N.-J., 16. — Deux voitures de tramways sont venues en collision sur la route "Gorge" hier soir. Neuf personnes ont été blessées dont un sérieusement.

La collision s'est produite à Swift Ditch à un endroit où la route est plus étroite. Les deux voitures ont été brisées, mais ni l'une ni l'autre n'est sortie des rails.

L'accident est dû à la voiture descendante dont les freins n'ont pas fonctionné. Le wattman de la voiture montante, se rendant compte de quelque chose d'anormal dans l'allure de la voiture qui venait à sa rencontre, eut le réflexe de freiner, mais avant qu'il eût pu arrêter sa voiture, l'autre se rua sur elle.

Les deux voitures sont complètement détruites. Un tramway spécial, accouru en toute hâte, a transporté les victimes à Niagara Falls.

A travers la "Gazette Officielle"

Le gouverneur en conseil autorise le conseil municipal de la Pointe-aux-Trembles à publier dorénavant en français seulement les avis, règlements et résolutions du conseil.

Les biens-fonds de Rigaud, Nos 114 à 125 du cadastre, sont annexés à la municipalité de Vaudreuil.

Les biens-fonds de Coupville, portant les Nos 79 à 88 du cadastre, sont annexés à la municipalité de Saint-Jovite.

Les inondations au Japon

1112 PERSONNES ONT PERLU—3953 MAISONS EMPORTEES.

Tokio, 16. — On a publié hier, le rapport sur le désastre causé par les inondations qui ont ravagé plusieurs districts du Japon et qui, à Tokio, en particulier, ont presque entièrement submergé deux des principaux quais de la ville.

Le nombre des morts ou des manquants est de 1,112. Trois mille neuf cent cinquante trois maisons ont été emportées par les eaux. En outre, plusieurs milliers de maisons ont été submergées mais ont résisté à l'inondation. Des milliers de personnes sont sans abri.

Accident de tramways à Niagara Falls

Niagara Falls, N.-J., 16. — Deux voitures de tramways sont venues en collision sur la route "Gorge" hier soir. Neuf personnes ont été blessées dont un sérieusement.

La collision s'est produite à Swift Ditch à un endroit où la route est plus étroite. Les deux voitures ont été brisées, mais ni l'une ni l'autre n'est sortie des rails.

L'accident est dû à la voiture descendante dont les freins n'ont pas fonctionné. Le wattman de la voiture montante, se rendant compte de quelque chose d'anormal dans l'allure de la voiture qui venait à sa rencontre, eut le réflexe de freiner, mais avant qu'il eût pu arrêter sa voiture, l'autre se rua sur elle.

Les deux voitures sont complètement détruites. Un tramway spécial, accouru en toute hâte, a transporté les victimes à Niagara Falls.

VILLE DE MAISONNEUVE

AVIS AUX ENTREPRENEURS

LA VILLE DE MAISONNEUVE, P. Q., demande aux entrepreneurs; des soumissions de prix pour les travaux de prolongement en tuyau d'acier de 5 pieds de diamètre sur environ 900 pieds de la rue, de l'égoût collecteur de la 1ère, A ENTEE, à travers les ouvrages du Havre et sur le lit du Fleuve.

Les soumissions devront être adressées au Sous-secrétaire le 17 Août courant jusqu'à 8 heures p.m., ou avant et être jointes d'un dépôt sous forme de chèque accepté, au montant de 10 p.c. La Ville ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour informations s'adresser à J. EMIL VANIER, Ingénieur de la Ville, No 5, Square Beaver Hill, Montréal. M.-G. ECREMENT, N.P.

Hôtel de Ville, MAISONNEUVE, Comté d'Hochelega, P. Q.

LA BANQUE D'HOCHELAGA FONDÉE EN 1874 Capital autorisé \$4,000,000.00 Capital payé 2,500,000.00 Fonds de réserve 2,300,000.00 Total de l'actif, au-delà de 22,000,000.00

DIRECTEURS: F. X. ST. CHARLES, Dir. Robt. BICKERDIKE, Ecr. M. P. Hon. J. D. ROLLAND, J. A. VAILLANCOURT, Ecr. A. TURCOTTE, Ecr. E. H. LEMAY, Ecr. J. M. WILSON, Ecr. M. J. A. PRENDERGAST, gérant général. F. G. LEDUC, gérant.

Bureau Principal, Montréal 35 Succursales

Affaires de Banque en général, transigées avec soin, promptitude et économie, en Europe, aux Etats Unis et au Canada. Emission de lettres de crédit et de chèques de voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Excursions sur l'Eau par des Vapeurs modernes et Élégants

LIGNE MONTRÉAL-TORONTO. (par les Millelles et Rochester, N. Y.) A partir du 1er juin les bateaux partent à 12.40 p.m., tous les jours dimanches exceptés. LIGNE MONTRÉAL-TORONTO-HAMILTON (par les Millelles et la Baie de Quinté). Le vapeur "Belleville" part tous les vendredis à 7 h. p.m. Passages réduits sur bateau. LIGNE MONTRÉAL-QUEBEC. — Les vapeurs partent tous les jours à 7 p.m. LIGNE QUÉBEC-SAGUENAY. — Les vapeurs quittent Québec à 8 h.m. les mardis, mercredis, vendredis et samedis et tous les jours à partir du 8 juillet. Bureau des billets en ville, 126-128 rue Saint-Jacques, en face de l'Hotel des Postes.

Maisons d'Education Ecole Commerciale Pratique

SAINT-YACINTHE, QUE. Institution pour les jeunes gens des deux sexes qui désirent s'initier rapidement aux affaires. — Le cours, dont la durée n'est que de huit à dix mois, comprend, toutes les matières commerciales, lesquelles sont enseignées individuellement dans les langues française et anglaise par les spécialistes les plus expérimentés et d'après les fameuses méthodes du Professeur Lalime.

AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Les livres sont fournis gratuitement. Le nombre des sièges est limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt. Le cours régulier commence

MARDI, LE 30 AOUT

Demandez le prospectus. B. LALIME, Principal.

ACADÉMIE SAINTE-HÉLÈNE

775 Dorchester Est COURS COMPLET POUR JEUNES FILLES La rentrée des élèves aura lieu le lundi 29 août. Les petits garçons sont admis jusqu'à la première communion. Mile M. Hodier, directrice.

NOUVEAU COLLEGE DANS LE NORD, A NOMINGUE, QUE.

Cours commercial et classique dirigé par les chanoines réguliers. La rentrée se fera le 14 septembre. Pour renseignements s'adresser au Rév. Père Chalumeau, supérieur du collège.

Collège Saint-Laurent

Sous la direction de la Congrégation de Sainte-Croix. Cours classique et commercial en français et en anglais. Avantages spéciaux pour l'étude pratique de la langue anglaise vu les nombreux élèves américains qui viennent faire leurs études dans cette institution. Entrée le 14 septembre.

ELÈVES DEMANDES EASTERN BUSINESS COLLEGE, 151 Saint-Denis. — Tous les cours sont strictement individuels. Vous avez le maximum d'attention personnelle et par conséquent le succès le plus rapide. Classes jour et soir. 16 Bell Bell 2392.

ELÈVES DEMANDES COLLEGE COMMERCIAL ELIE, 256 Amherst, coin Sainte-Catherine. Tél. Est 1600. Sténographie, comptabilité, anglais commercial. Avantages exceptionnels pour télégraphie.

DOMINION COAL CO. LIMITED Mineurs et Expéditeurs de Charbon Dominion pour Vapeurs

HULE — Offre en vente 60,000 U parts dans une des meilleures propositions sur le marché, 25cts. L la part. E Toute information sur demande.

J. W. MICHAUD, Courtier de Mines 205 S.-JACQUES, Téléphone Bell, Main 5909

LISEZ ET AGISSEZ

Notaires et avocats de la campagne qui désirez faire — non une spéculation — mais un placement sûr et productif, pour vous et vos clients, écrivez immédiatement pour informations à Boite 106 "Le Devoir."

AVIS est donné au public que, par la loi des compagnies de Québec, 1887, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 216 jour d'avril 1910, constituant en corporation MM/ Gerald Saunders, agissant en tant que directeur, Joseph O'Connor, gérant, Edward Joseph O'Connor, secrétaire, et Walter Landray Barlow, docteur en médecine, Charles Hyde, comptable, et Charles Edwards Hynd, agent d'assurances, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Faire les affaires d'immobilier et faire les affaires d'une compagnie de terrains ou autrement, et posséder, subdiviser, tracer des chemins, acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous droits, titres ou intérêts et aussi rapport, et les hypothèques ou garantir sur toute partie d'immobilier, et garantir ou engager toute sorte de mobilier et immobilier de toute sorte ou description, et acquies, louer, louer et autrement, améliorer, développer, louer, vendre, transporter, échanger, louer et disposer d'immobilier et en général faire le commerce de terrains et d'immobilier de toute sorte et description, soit en vertu de lettres patentes, et aussi tous

